

Marée à La Rochelle - la Pallice : **BM 13h13 (1.38m) - PM 06h24 (5.96m) coeff 86**

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est <https://cnlr.fr>
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF de la course : **73**
- 3.4 Les informations **pourront** être relayées sur le groupe Whatapp CNLR- régates <https://chat.whatsapp.com/HfZE5S5LDmoLd7IFyg40gs>



6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Date des courses : le **7 Mars 2026**
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **10 :25 am local time.**

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est : **Baie de La Rochelle, Pertuis d'Antioche, Pertuis Breton**

9. LES PARCOURS

- 9.2 Le parcours, sous réserves de changements apportés par le comité de course et annoncés à la VHF au plus tard 15 minutes avant le départ, est ainsi défini :

<i>Marque</i>	<i>A laisser à</i>	<i>Marque à contourner</i>	<i>Réduction possible, auto-pointage requis</i>
<i>Départ entre bouée CNLR a laisser a tribord et Bateau comité Coyote à Babord (voir 12)</i>			
<i>W Minimes</i>	<i>bâbord</i>		
<i>Tourelle du lavardin et ses 2 cardinales</i>	<i>Bâbord ou tribord au choix</i>	<i>x</i>	
<i>W Minimes</i>	<i>babord</i>	<i>x</i>	<i>x</i>
<i>Marie Anne</i>	<i>tribord</i>	<i>x</i>	<i>x</i>
<i>Passe montante (bouée + pont)</i>			
<i>Passe descendante (bouée + pont)</i>			
<i>W Minimes</i>	<i>tribord</i>	<i>x</i>	<i>x</i>
<i>Cardinal N filière basque</i>	<i>tribord</i>		
<i>Arrivée W Minimes (voir 14)</i>	<i>bâbord</i>		<i>x</i>

La flotte est divisée en 2, avec un depart et un parcours identique, avec réduction de parcours potentiellement différente:

- Flotte petit rating : Inférieur ou égal à 21.5 HN net**
- Flotte gros rating : supérieur à 21.5 HN net**

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, notamment le banc du Lavardin, les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice ou les filières.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant la flamme CNLR sur le bateau du comité de course à l'extrémité babord** et **le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité tribord**.
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre le phare du bout du monde et **le côté parcours de la bouée Ouest Minimales qu'il faudra laisser à moins de 3 longueurs**.
- 14.2 Chaque concurrent doit noter son heure d'arrivée en heure légale (heure GPS en heures minutes et secondes) et la transmettre par VHF au bateau comité dans les dix minutes suivant son arrivée.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1a **Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.**
- 19.1b **[DP] [NP] Emargement par appel VHF des bateaux et des équipages sur l'eau par le comité de course avant le départ de la première course de la journée.**
- 19.1c **[Le port de la brassière est obligatoire pour tous les concurrents naviguant en solitaire. L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.**
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.4 Utilisation du Bout dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

28. Pot de remise des résultats

Proclamation des résultats au club house du CNLR le **7 Mars 2026** environ 30 mn après l'arrivée du dernier bateau

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : Vincent Leclerc, 07 60 03 29 08